

USA : la RIAA refait l'éducation des universitaires

La RIAA croit-elle encore au père Noël ? Dans tous les cas, les méthodes de l'association semblent souligner son impuissance à contenir les réseaux P2P.

Pour bien se faire comprendre des étudiants, la Recording Industry Association of America a décidé d'utiliser la manière forte et de renforcer ses efforts pour « éviter aux étudiants qui téléchargent illégalement d'avoir à affronter de coûteuses poursuites judiciaires. » Une intention curieusement charitable pour l'association qui préfère généralement voir les pirates sanctionnés par de lourdes amendes qu'ils soient étudiants ou pas.

Du coup pour bien faire passer le message, et par la même occasion monter la pression, l'organisation n'a rien trouvé de mieux que d'envoyer 400 lettres de menaces à 13 universités différentes. Ces dernières prennent la forme d'une alerte.

Elles expliquent que des poursuites vont être engagées contre les utilisateurs des réseaux P2P illégaux et encouragent les universités à contacter les personnes concernées pour qu'elles stoppent de télécharger. Et les invitent à profiter de cette opportunité pour rembourser les auteurs-compositeurs à un prix « au rabais ».

Et la RIAA ne s'arrête pas là. Elle annonce en effet qu'elle va poursuivre ce type d'action et que tous les mois plusieurs universités seront ciblées.

Pour l'association, les internautes commencent à comprendre le message et à mieux mesurer les risques qu'ils prennent en téléchargeant de la musique illégalement. Pourtant, toutes les études montrent que l'usage du P2P ne baisse pas, au contraire.

Son nouvel ordre de bataille est donc de cibler les universités chez qui « les mauvaises habitudes » ont la vie plus dure.

L'organisation se base sur une étude de la firme NPD qui montre que les universitaires obtiennent plus souvent de la musique via des réseaux P2P illégaux que le reste de la population, de l'ordre de **25%** contre **16%**.